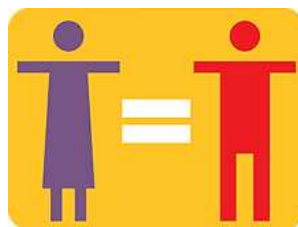




Journées du Développement Durable en Santé en Midi Pyrénées

Toulouse, le 19, 20, 21 janvier 2009

Région Midi-Pyrénées
Mission Egalité hommes-femmes



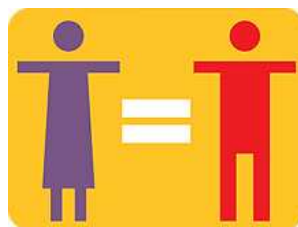


Définition de l'Égalité

« C'est l'égalité de visibilité, d'autonomie, de responsabilité et de participation des sexes à et dans toutes les sphères de la vie publique et privée »

Définition du Conseil de l'Europe

→ Processus social





Dispositif juridique

- **Loi 1972** : accorde l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes.
- **Loi Roudy 1983** : reconnaît que l'égalité formelle n'est pas garante d'une égalité réelle, rend obligatoire rapport de situation comparée.
- **Loi Génisson 2001** : institutionnalise l'égalité professionnelle et étend les mesures au secteur public.
- **Loi 2006** : oblige les entreprises à supprimer les écarts de rémunération avant le 31 décembre 2010.





Les Constats

☛ Au plan national

- 25% d'écart de salaire entre hommes et femmes aujourd'hui en France
- Taux de chômage plus élevé pour les femmes
- 30% des créateurs d'entreprises sont des femmes, 37% des repreneurs

☛ En Midi Pyrénées...

- Taux d'activité des femmes de 68%
- Proportion de femmes en CDI, plus importante que la moyenne nationale





L'égalité professionnelle

1- Articulation et gestion des temps de vie professionnelle et personnelle

Exemples de bonnes pratiques :

- Limitation de l'amplitude horaire et aménagement des heures de réunions;
- Communication sur les congés parentaux;
- S'assurer de la possibilité d'exercer une activité à temps partiel sur des postes à responsabilité.

Exemples d'entreprises :

Motorola – Freescale Semi Conducteur ...





L'égalité professionnelle

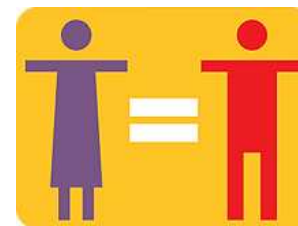
2- Recrutement, promotion, diversification et développement des compétences

Exemples de bonnes pratiques :

- Mise en place d'un conseil de la diversité;
- Prise en charge des frais de déplacement et des frais de garde d'enfants pour des nuits d'absence pour suivre des formations;
- S'assurer de l'égalité dans toutes les étapes du recrutement en s'assurant que la part des hommes et des femmes reflète à compétences, expériences équivalents la mixité des emplois.

Exemples d'entreprises :

Bourdarios, Figeac Aéro ...





L'égalité professionnelle

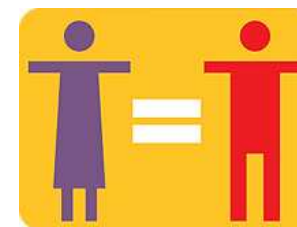
3- Egalité salariale

Exemples de bonnes pratiques :

- Rédaction et publication des procédures concernant l'évaluation annuelle et le système des augmentations des salaires;
- Mesure correctives en cas d'écart de salaires;
- Revalorisation du-de la salarié-e réintégrant son emploi à la suite d'un congé parental.

Exemples d'entreprises :

Serma Ingénierie, Ratier Figeac ...



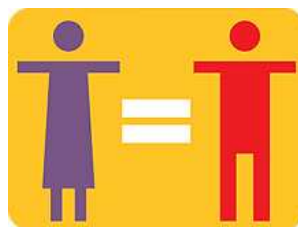


La Région Midi Pyrénées

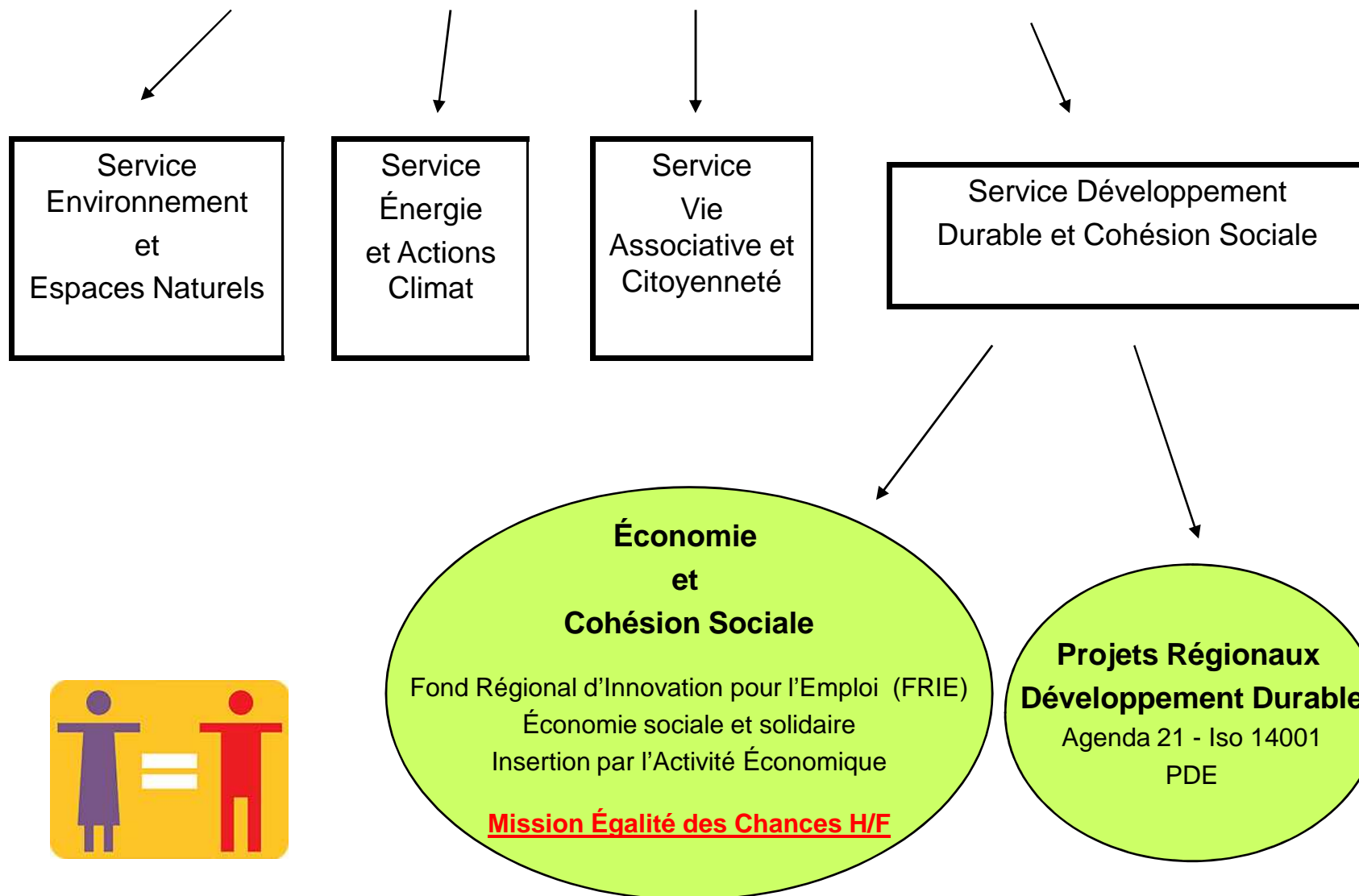
La décision prise par Martin Malvy de nommer, en 1998, une conseillère régionale déléguée à l'égalité hommes-femmes et à la parité a démontré que la Région est un niveau pertinent d'intervention dans ce domaine.

Monique IBORRA, Première Vice-Présidente en charge de l'emploi, de l'insertion, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de la politique de la Ville

Fatima BENMEHDI, Conseillère Régionale déléguée à l'Egalité Homme/Femme et à la Parité



Direction de l'Environnement et du Développement Durable



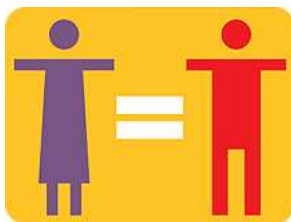


Comité consultatif Régional de l'égalité des femmes et des hommes

créé le 5 avril 2006

Rôle et compétences

Instance de concertation et de dialogue avec les acteurs et les partenaires locaux et /ou institutionnels, le Comité peut être consulté, pour avis :



- sur les questions relatives aux politiques régionales en matière d'égalité (orientations, évolutions et changements, évaluations...),
- sur des questions particulières d'égalité hommes-femmes,
- sur des résultats et conclusions des travaux des groupes de travail,
- dans les champs d'intervention de la Région, et plus particulièrement sur l'emploi et la formation professionnelle

5 collèges

Les élu-e-s régionaux-ales, le milieu associatif, les organismes syndicaux ou consulaires, les personnalités de la société civile, les autres organismes

3 actions prioritaires

Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles - Prix Egalité Professionnelle - Eurorégion



Prix égalité professionnelle

- **Les objectifs du prix :**
 - repérer et valoriser des bonnes pratiques en matière d'égalité professionnelle en vue de les diffuser
 - démontrer que l'égalité professionnelle est bien un atout et un facteur de valorisation de l'image de l'entreprise et de communication
 - récompenser les entreprises ayant mis en place une démarche volontariste et efficace en matière d'égalité des femmes et des hommes

- **Les catégories récompensées :**
 - Articulation et gestion des temps de vie professionnelle et personnelle
 - Promotion, diversification et développement des compétences
 - Egalité salariale
 - Créatrice d'entreprise

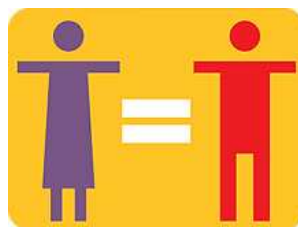
- **Récompense** : 6000 € par lauréat





Plan régional de développement des formations professionnelles 2007-2011

- La sexuation des statistiques dans la base de données Argos
- Contribuer à intégrer les jeunes filles dans les formations scientifiques
 - Infosup
 - Accès des filles aux carrières scientifiques
- Expérimentation de concertation sur le territoire DECAZEVILLE AUBIN en collaboration avec la MCEF
- Intégrer la question de l'égalité hommes femmes dans la formation initiale et continue des travailleurs sociaux





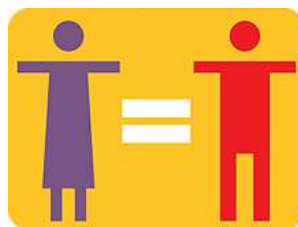
Charte européenne du Conseil des Communes et des Régions d'Europe

Adoption de la Charte Européenne pour l'égalité dans la vie locale lors des « Rencontres eurorégionales sur l'égalité des femmes et des hommes » - 15 mars 2007

Outre l'organisation d'une table ronde et d'atelier, la rencontre régionale en 2007 se voulut eurorégionale avec la **signature par le Président Martin Malvy de la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et la signature** par Isabel Llinas Warthmann, directrice de l'Institut des femmes - Iles Baléares, d'un protocole d'accord relatif à cette charte

Adoption du plan d'action en Assemblée Plénière 26-06-2008

18 actions regroupées externes et internes 2008-2010





Le soutien aux projets

Objectifs:

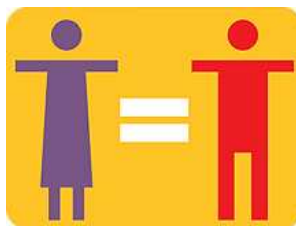
- Permettre la promotion de l'égalité des hommes et des femmes.

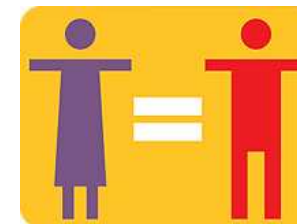
Il s'agit de soutenir des projets

- favorisant la prise de conscience de groupes cibles,
- corrigeant une discrimination directe ou inégalité avérée,
- développant une réflexion fondamentale concernant les rapports entre les hommes et les femmes,
- stimulant le changement de mentalité ou de schémas culturels inégalitaires à l'égard des femmes et des hommes.

- **Bénéficiaires :**

- structures associatives (loi 1901), établissements d'enseignement, organismes de formation et de recherche, organisations professionnelles, chambres consulaires, organismes économiques régionaux, groupement d'entreprises (TPE, PME,...)





- **Critères d'éligibilité :**

1) Les projets pris en considération :

- sensibilisation et information*
- Formation*
- recherche*
- insertion et reconversion professionnelle*
- communication*

2) Le projet doit correspondre soit à une politique de mainstreaming, soit consister en une action spécifique.

3) Tous les porteurs de projets doivent mettre en œuvre un programme de mainstreaming au sein-même de l'organisme. (ex : parité au CA, personnel, formation du personnel, séminaire.....)

- **Montant:**

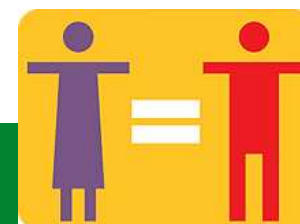
Maximum 60 % du coût du projet dans la limite de 10 000 €.



Et la Région Midi Py dans tout ça ?

Quelques chiffres

- La proportion de femmes a tendance à diminuer légèrement : elle passe de 70.9% en 2003 à 70.8% en 2004 à 70.4% en 2005. Les femmes sont majoritaires dans les 3 catégories de personnels: 59% des catégories A ; 73% des catégories B, 80% des catégories C
- Mais inférieure à 70 % dans les postes d'encadrement
- Quasi parité au niveau des directeurs-directrices
- Les hommes sont en moyenne plus âgés (1 an de plus)
- Les femmes travaillent davantage à temps partiel que les hommes (24.6% pour 20%).
- 1 seule Région où le DGS est une femme : en Picardie !





Région Midi-Pyrénées

Direction de l'environnement et du développement durable

Mission Égalité Hommes-Femmes

Hôtel de Région - 22, Bd Maréchal Juin

31406 Toulouse Cedex 9

05 34 31 93 19

www.midipyrenees.fr

